



# 3<sup>ème</sup> TROPHÉE DES CHAMPIONNES

TOURNOIS U13 F / U17 F

# ARTIGUELOUTAN

(F.C. VALLÉE DE L'OUSSE)



# SAMEDI 3 JUIN

# TOURNOIS FÉMININES à 8

# Samedi 3 JUIN : Tournoi **U13 F**

A cette occasion nous serions heureux de vous compter parmi les clubs participants (possibilité d'inscrire 2 équipes). Tournoi ouvert aux licenciées féminines U11 F, U12 F et U13 F en foot à 8.

**L'engagement est de 30 euros pour la première équipe et 20 euros pour la seconde** et le règlement devra être effectué au plus tard lors du briefing matinal. Il est demandé de confirmer l'inscription **avant le 28 mai** grâce soit au bulletin ci-dessous à renvoyer par mail ou courrier soit par tél. au 06 99 19 64 64. Les équipes seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions (12 équipes maximum).

Le tournoi débutera à 9 heures (appel des équipes et briefing à 8h45). Il se déroulera selon les réglementations de la FFF pour les catégories U13 F (un rappel des règles sera effectué lors du briefing matinal). Il se terminera par une remise de récompenses et de coupes aux équipes.

**Un service de restauration fonctionnera toute la journée, une salle de sport couverte sera disponible pendant la pause repas en cas de pluie.**

En espérant vous compter parmi les nôtres, nous vous adressons nos chaleureuses salutations sportives.

**Correspondance à adresser à : Mr LOUBET Bertrand** - 4 Rue de la licorne 64420 Artigueloutan  
Tél 06 99 19 64 64 ou [contact@fcvofoot.fr](mailto:contact@fcvofoot.fr)



---

## **BULLETIN D'INSCRIPTION** **TOURNOI FCVO U13 F - SAMEDI 3 JUIN**

CLUB : .....

NOM et No TÉLÉPHONE DU RESPONSABLE U13 F: .....

**2 ÉQUIPES MAXI POSSIBLES** (Au-delà de 2 inscriptions pour le même club, prendre contact par téléphone.)

<b>Engagement U13 F :</b>	
1 <sup>ère</sup> équipe :	<b>30 €</b>
2 <sup>nde</sup> équipe :	<b>20 €</b>
<b>TOTAL U13 F =</b>	

*(Règlement par chèque à l'ordre du FCVO)*

# Samedi 3 JUIN : Tournoi **U17 F**

A cette occasion nous serions heureux de vous compter parmi les clubs participants (possibilité d'inscrire 2 équipes). Tournoi ouvert aux licenciées féminines U14 F, U15 F, U16 F et U17 F en foot à 8.

**L'engagement est de 30 euros pour la première équipe et 20 euros pour la seconde** et le règlement devra être effectué au plus tard lors du briefing matinal. Il est demandé de confirmer l'inscription **avant le 28 mai** grâce soit au bulletin ci-dessous à renvoyer par mail ou courrier soit par tél. au 06 99 19 64 64. Les équipes seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions (12 équipes maximum).

Le tournoi débutera à 9 heures (appel des équipes et briefing à 8h45). Il se déroulera selon les réglementations de la FFF pour les catégories U17 F (un rappel des règles sera effectué lors du briefing matinal). Il se terminera par une remise de récompenses et de coupes aux équipes.

**Un service de restauration fonctionnera toute la journée, une salle de sport couverte sera disponible pendant la pause repas en cas de pluie.**

En espérant vous compter parmi les nôtres, nous vous adressons nos chaleureuses salutations sportives.

**Correspondance à adresser à : Mr LOUBET Bertrand** - 4 Rue de la licorne 64420 Artigueloutan  
Tél **06 99 19 64 64** ou **contact@fcvofoot.fr**



---

## **BULLETIN D'INSCRIPTION** **TOURNOI FCVO U17 F - SAMEDI 3 JUIN**

CLUB : .....

NOM et No TÉLÉPHONE DU RESPONSABLE U17 F: .....

2 ÉQUIPES MAXI POSSIBLES (Au-delà de 2 inscriptions pour le même club, prendre contact par téléphone.)

<b>Engagement U17 F :</b>	
<b>1<sup>ère</sup> équipe :</b>	<b>30 €</b>
<b>2<sup>nde</sup> équipe :</b>	<b>20 €</b>
<b>TOTAL U17 F =</b>	

*(Règlement par chèque à l'ordre du FCVO)*

# REGLEMENT

**Article 1er :** Ne sont admises que les équipes inscrites par courrier ou sur accord téléphonique avec l'organisateur (**date limite 28 mai**).

**Article 2 :** Le tournoi se dispute par équipes de huit joueurs plus quatre remplaçants maximum. Tous les joueurs doivent être licenciés à la fédération française de football.

La liste des joueurs sera remise à la table de marque avant le début du tournoi. Le responsable de chaque équipe devra être en mesure de présenter un document permettant la vérification des licences.

**Article 3 :** Les lois du jeu sont celles de la catégorie concernée, sauf en ce qui concerne la durée des matchs. Celle-ci est fixée à **8 minutes** en une seule mi-temps sauf pour les finales qui se joueront en **2 mi-temps de 6 minutes**.

## **Rappels**

*Le dégagement « volée » ou « ½ volée » par le gardien est interdit.*

*Hors-jeu à la ligne des 13 mètres.*

*Si le gardien de but se saisit du ballon avec les mains sur une passe volontaire du pied de son partenaire, la sanction est un coup franc direct à 13 mètres dans l'alignement de la faute avec mur à 6 mètres.*

**Article 4 :** A partir de 9 heures, débiteront simultanément les matchs dont le coup d'envoi et la fin de partie seront signalés par un coup de trompe unique donné à la sonorisation.

En cas d'arrêt de jeu important, l'arbitre sera libre de prolonger ou non le match de 2 minutes au maximum.

**Article 5 :** Le tournoi se déroulera, pour chaque catégorie, en deux phases :

1 - Une phase de qualification avec les équipes répartis en **4 poules de quatre, cinq ou six équipes** (*en fonction du nombre d'inscrits*).

2 - Une seconde phase selon les dispositions suivantes :

a) Les deux premiers de chaque poule disputeront le **tournoi principal** par élimination directe en 1/4 finale, 1/2 finale et finale.

b) Les 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> de chaque poule disputeront le **tournoi secondaire** par élimination directe en 1/4 finale, 1/2 finale et finale.

c) idem pour les éventuels 5<sup>èmes</sup> et 6<sup>èmes</sup>.

Les équipes éliminées avant les finales joueront des matchs de classement.

# REGLEMENT

( suite )

d) Les 4 équipes classées 5ième de chaque poule se rencontreront en formant une poule « finale »

Toutes les équipes joueront donc 7 matchs.

**Article 6** : Le classement dans chaque poule se fera dans l'ordre suivant :

1- aux points (match gagné 3 pts, nul 1 pt, perdu 0 pt).

2- au nombre total de buts marqués

3- à la différence de but (goal-average)

4- aux tirs au but

**Article 7** : En cas de match nul à la fin du temps réglementaire lors des phases finales, une série de 3 tirs aux buts sera effectuée, s'il y a toujours égalité, un tir au but supplémentaire jusqu'au premier échec.

**Article 8** : Les changements de joueurs se feront à tout moment de la partie, sans arrêt de jeu.

**Article 9** : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le déroulement du tournoi en cas de nécessité qu'ils apprécieront. Les responsables des équipes participantes en seront au préalable avertis.

**Article 10** : Chaque équipe doit être en mesure de fournir un ballon de match.

**Article 11** : Les arbitres sont désignés et appartiennent au club organisateur.

**Article 12** : La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.



## **PARTENAIRES *PREMIUM* DU CLUB :**

**L'ATELIER DES SAVEURS (OUSSE)**

**CABINET BARRÈRE (SOUMOULOU)**

**64 OPTIK (SOUMOULOU)**

**INTERMARCHÉ (SOUMOULOU)**

**PISCINE 64 (SOUMOULOU)**

**PYRÉNÉES ASSURANCES (NAY)**

**PAYSAD'OR (JURANÇON)**

**BULLUX SERVICES (SOUMOULOU)**

**LES MAISONS ARTISANALES (MORLAAS)**

**POISSONNERIE MARTINE (LOURDES)**

**AUTO-ÉCOLE LA PYRÉNÉENNE (SOUMOULOU)**

**BOUCHERIE LAGAHE (PAU)**

**AUDILAB BÉARN BIGORRE (SOUMOULOU)**

**LASCASSIES ESPACES VERTS (ESPOEY)**

**GROUPAMA (SOUMOULOU)**

**MAÇONNERIE D. MARTINE (ESPOEY)**

**GROUPE IMMO 64 (PAU)**

# **MERCI POUR LEUR INVESTISSEMENT !**